
Le Canada et la Hongrie mettent à l'essai le régime de libre survol

Le 6 janvier, en préparation de la Conférence "Ciel ouvert", un avion canadien a survolé le territoire de la Hongrie afin de mettre à l'essai les procédures administratives et opérationnelles que supposera l'application d'un accord de libre survol des territoires.

Comme les avions qui effectueront ces survols risquent d'emprunter des routes très différentes de celles utilisées par les avions civils et que les survols peuvent s'effectuer à des altitudes très variables, il faudra modifier les procédures existantes de contrôle du trafic aérien civil. Selon les premières indications, les modifications envisagées ne doivent pas nécessairement être substantielles ou onéreuses. En fait, elles se résumeraient à toutes fins utiles à rationaliser la procédure applicable au trafic aérien international, de sorte que les autorités du pays concerné puissent donner suite rapidement aux demandes d'autorisation de survol lorsque l'avion en question doit suivre un itinéraire complexe ou inhabituel.

La nécessité d'identifier les grandes composantes du mécanisme de traitement des demandes d'autorisation de survol a conduit le Canada et la Hongrie à examiner la possibilité d'effectuer un survol d'essai. Après consultations, il a été décidé qu'un avion militaire canadien survolerait le territoire hongrois au début de janvier, et qu'un avion hongrois pourrait faire de même au-dessus du territoire canadien un peu plus tard au cours du mois.

Même si l'on a cherché à faire en sorte que ce survol se fasse dans toute la mesure du possible selon les procédures qui pourront être convenues durant les négociations devant mener à l'accord, le Canada et la Hongrie ont par ailleurs reconnu qu'ils pourraient retirer le maximum de l'expérience si, à chaque étape du processus, ils prenaient le temps voulu pour évaluer chaque activité après qu'elle a eu lieu. C'est ce qui explique qu'il a fallu consacrer un peu plus de temps à la notification et à la planification du vol que ce dont pourront convenir les participants à la Conférence. En outre, il importe de souligner que, contrairement à ce que prévoira le régime, l'avion canadien n'avait aucun instrument de détection à son bord et ne pouvait de ce fait recueillir aucune donnée sur les activités hongroises.

Le 4 janvier, un appareil Hercules C-130 a décollé de la base des Forces canadiennes à Lahr en République fédérale d'Allemagne à destination de l'aéroport de Budapest; son plan de vol l'a amené à survoler la Tchécoslovaquie, avec la pleine coopération des autorités de ce pays. À son arrivée à Budapest, l'appareil a été inspecté par les autorités hongroises, qui ont ainsi pu s'assurer que l'avion n'était pas armé. Comme le Hercules n'avait aucun capteur à son bord, il n'a pas été nécessaire de vérifier s'il y avait conformité avec quelque spécification qui pourra être négociée à ce sujet. L'accord devrait donner à tout pays d'accueil le droit de procéder à ces deux inspections.

Au moment des inspections, l'équipage a remis aux autorités hongroises un plan de vol prévoyant un survol d'environ trois heures au cours duquel l'avion devait emprunter plusieurs routes et voler à des altitudes très variables. Les autorités hongroises devaient approuver le plan dans les vingt-quatre heures. Le survol a eu lieu dans la matinée du 6 janvier. Tandis que l'appareil traçait un énorme chiffre huit au-dessus du territoire hongrois, les Canadiens ont pu observer les installations militaires hongroises et soviétiques.

Des observateurs du gouvernement hongrois prenaient place à bord de l'avion. (Ce droit du gouvernement d'accueil pourrait d'ailleurs être sanctionné dans l'accord.) Ces personnes, qui avaient accès à toutes les parties de l'avion, ont veillé à ce que le plan de vol approuvé soit suivi. Comme il n'y avait pas de capteurs à bord, elles n'ont pas eu à en surveiller l'utilisation. (On s'attend à ce que l'accord donne ce pouvoir aux observateurs.)

Le survol terminé, l'avion est rentré à Budapest, où des représentants des deux gouvernements ont discuté de l'opération et identifié les aspects pouvant être examinés plus en détail lors de la Conférence "Ciel ouvert". La Hongrie et le Canada se sont dits satisfaits des résultats de l'expérience, qui a contribué dans une modeste mesure à renforcer la confiance entre l'Est et l'Ouest.

Outre l'équipage et des membres du ministère de la Défense nationale, le gouvernement canadien a dépêché des représentants d'AECEC et de Transports Canada pour observer les opérations et participer aux discussions. Les Canadiens ont quitté Budapest le 7 janvier.